

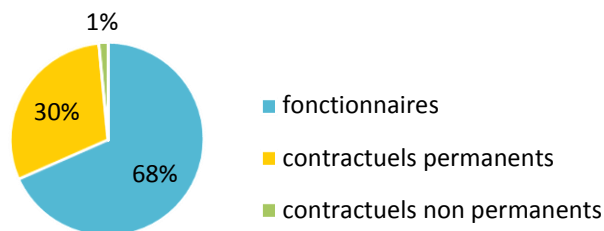
→ COMMUNE DE SAINT LOUIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion de la Réunion.

Effectifs

→ 1 722 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 1 177 fonctionnaires
- > 521 contractuels permanents
- > 24 contractuels non permanents



→ 88 % des contractuels permanents en CDI

→ 5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

→ Précisions emplois non permanents

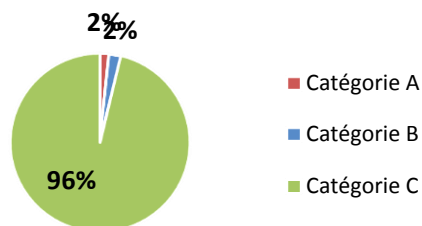
- ⇒ 83 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

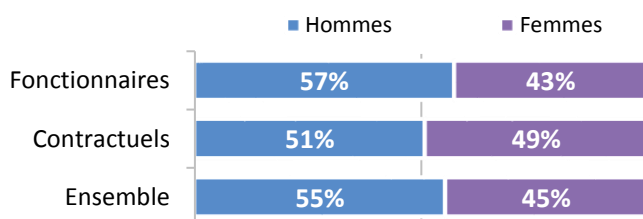
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	17%	30%
Technique	59%	76%	64%
Culturelle	1%		0%
Sportive	1%	1%	1%
Médico-sociale	0%	4%	1%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	0%	2%	1%
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Répartition par genre et par statut

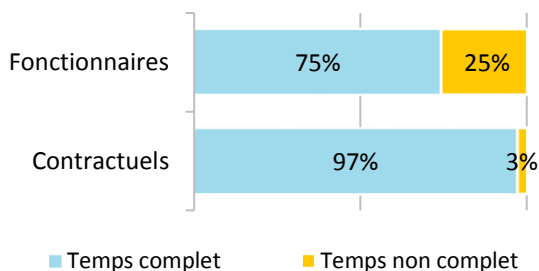


→ Les principaux cadres d'emplois

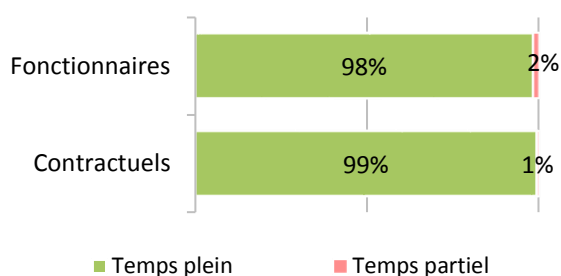
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	63%
Adjoints administratifs	28%
Agents de police municipale	2%
Attachés	1%
Rédacteurs	1%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	50%	0%
Technique	36%	3%
Administrative	12%	3%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
3% des femmes à temps partiel

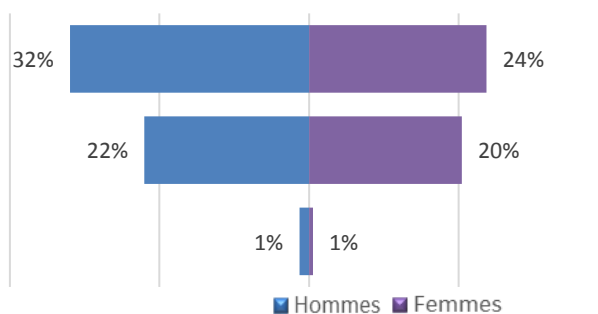
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	50,40
Contractuels permanents	50,81
Ensemble des permanents	50,53
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	42,92

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 679,12 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 1 109,22 fonctionnaires
- > 545,90 contractuels permanents
- > 24,00 contractuels non permanents

3 055 998 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	29,57 ETPR
Catégorie B	35,90 ETPR
Catégorie C	1589,65 ETPR

Positions particulières

- > 15 agents mis à disposition dans une autre structure
- > 2 agents en congés parental
- > 4 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > Un agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2020, 18 arrivées d'agents permanents et 79 départs

45 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
1 759 agents	1 698 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↗	1,4%
Contractuels	↘	-12,9%
Ensemble	↘	-3,5%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	39%
Départ à la retraite	33%
Mutation	9%
Transfert de compétence	8%
Démission	5%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	83%
Recrutement direct	17%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ 5 bénéficiaires d'une promotion interne dont 3 n'ayant pas été nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- ➔ 5 lauréats d'un examen professionnel dont 3 n'ayant pas été nommés

dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ 6 lauréats d'un concours n'ayant pas été nommés

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 441 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	2	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 78,14 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	83 138 970 €	Charges de personnel*	64 968 762 €	➔	Soit 78,14 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	45 321 863 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	2 089 383 €
Primes et indemnités versées :	13 862 432 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	342 654 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	105 814 €		
Supplément familial de traitement :	361 134 €		
Indemnité de résidence :	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	68 153 €	19 582 €	47 212 €	s	32 095 €	14 338 €
Technique	76 080 €		45 658 €		30 095 €	17 196 €
Culturelle	67 692 €		s		32 385 €	
Sportive			47 336 €	s	33 522 €	16 400 €
Médico-sociale					s	22 010 €
Police			53 473 €		39 212 €	
Incendie						
Animation			s		29 586 €	15 892 €
Toutes filières	69 340 €	19 582 €	47 099 €	32 064 €	31 174 €	16 891 €

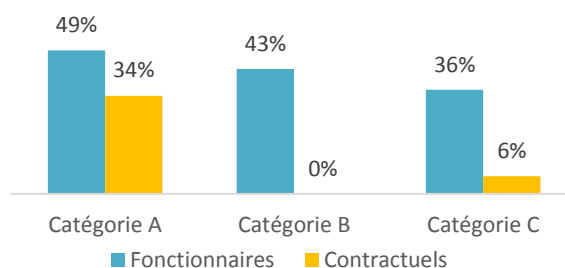
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 30,59 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	36,82%
Contractuels sur emplois permanents	6,32%
Ensemble	30,59%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 16844 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 313 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

> en 2020, 32 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

Absences

➔ En moyenne, 22,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 14,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,49%	2,07%	2,36%	0,22%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,15%	4,04%	5,50%	0,22%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,70%	4,40%	5,99%	0,24%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 3 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 100,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 34 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 2 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 53 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
2 conseillers de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

79 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

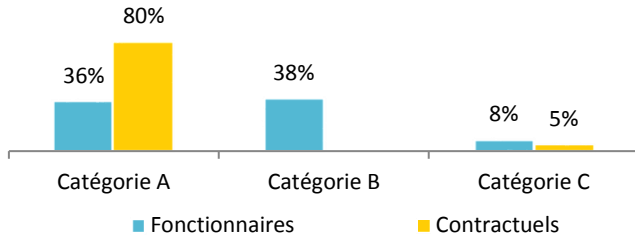
- ⇒ 9 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 71 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 95 % sont en catégorie C*

Dernière mise à jour : 2020

Formation

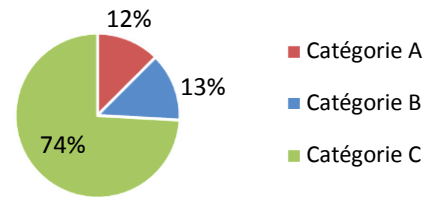
➔ en 2020, 8,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 819 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 296 497 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	89 %
Autres organismes	10 %
Frais de déplacement	1 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,5 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	100%
-------	------

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité ne participe ni à la complémentaire santé de ses agents, ni aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

➔ Jours de grève

6 jours de grève recensés en 2020

➔ Comité Technique Local

2 réunions en 2020 dans la collectivité
1 réunion du CHSCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 3